



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 27 septembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Madame Francine DAERDEN, 2<sup>ème</sup> Adjointe.**

### CONVOCAATION

Date	19/09/2013
Affichage	19/09/2013

### NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	22	11

**THEME : DIVERS 1.**

**OBJET : CREATION D'UN  
COMITE CONSULTATIF  
« MUSEE DU 159° RIA ».**

**Etaient Présents :** GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.  
RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.  
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.  
NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

**Absents-Excusés :**

FROMM Gérard, CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard.

**Secrétaire de Séance :** DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Maurice DUFOUR.

Vu le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L. 2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune,

Vu le règlement intérieur du conseil municipal et notamment l'article 9 relatif aux comités consultatifs,

Considérant que ces comités permettent d'associer à la vie municipale des personnes n'appartenant pas au conseil, notamment des représentants des associations locales,

Considérant la demande de l'amicale du 159° RIA de créer un musée du 159° RIA afin d'exposer et de mettre en valeur les collections de la salle d'honneur du 159° RIA rappelant le passé militaire de Briançon,

Considérant que le conseil municipal fixe librement la composition du comité pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

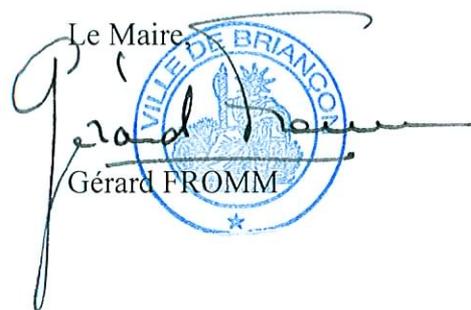
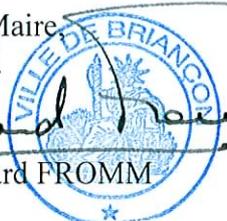
- D'approuver la création du comité consultatif « Musée du 159° RIA » chargé d'étudier la possibilité de créer un musée avec les collections de la salle d'honneur du 159° RIA et de donner au conseil un avis sur ce projet ;
- De fixer comme suit la composition de ce comité :
  - 5 membres en qualité de représentants du conseil municipal :
    - M. Jacques JALADE, M. Yvon AIGUIER, M. Alain PROREL, M. Eric PEYTHIEU, et M. Christian FERRUS.
  - 5 membres en qualité de personnalités extérieures :
    - 1 membre représentant l'Amicale du 159 ° RIA : M. Bernard MELLET.
    - 1 membre représentant le Comité de Briançon du Souvenir Français : M. Daniel LEPORTIER.
    - 1 membre représentant l'association Souvenir Sauvegarde et Histoire Militaire : M. Patrick LEMAITRE.
    - 2 personnalités qualifiées ou directement concernées par le projet : M. Guy CROZETTA et M. Bernard JONQUERES.
- De désigner M. Jacques JALADE, Président de ce comité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Messieurs Gérard FROMM, Alain PROREL, Eric PEYTHIEU (*procuration à Monsieur Bruno DAVANTURE*), Yvon AIGUIER, Jacques JALADE, Christian FERRUS (*procuration à Monsieur Philippe SEZANNE*) n'assistent pas à la séance déclarative du conseil municipal et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 02 OCT. 2013  
PUBLIÉ LE 02 OCT. 2013  
NOTIFIÉ LE 04 OCT. 2013